

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Septième séance – Mardi 24 juin 2014, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>mes</sup> Maria Casares*, *Mireille Luiset* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Sami Kanaan est absent de 17 h à 19 h, et vous prie de l'en excuser. Il sera de retour pour la séance de 20 h 30. Je rappelle aux commissaires concernés que la commission des pétitions et la commission des sports se réunissent ce soir, mardi 24 juin, à la salle Nicolas-Bogueret, respectivement à 19 h et à 20 h 15.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Robert Pattaroni, avec effet à la fin de la séance d'aujourd'hui, mardi 24 juin, à 19 h. (*Exclamations.*) Je prie le secrétaire, M. Lionel Ricou, de lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 3 juin 2014

*Concerne:* ma démission du Conseil municipal à la fin de la première séance du mardi 24 juin 2014 (séance de 17 h à 19 h)

Monsieur le président,

Par la présente, je vous présente ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la fin de la séance de 17 h à 19 h du mardi 24 juin 2014.

Ainsi, la première des «viennent ensuite» du Parti démocrate-chrétien de la Ville de Genève, M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, pourra prêter serment le même jour, au début de la séance de 20 h 30.

Soyez assuré, Monsieur le président, de toute ma considération.

*Robert Pattaroni*

**Le président.** Merci, Monsieur Ricou. Il est donc pris acte de cette démission. La prestation de serment de la remplaçante de M. Pattaroni aura lieu à

20 h 30. Je donne d'abord la parole à M. Robert Pattaroni, qui a souhaité la prendre, puis aux autres conseillers municipaux qui souhaitent lui rendre hommage.

**M. Robert Pattaroni** (DC). Pour changer un peu avec l'habitude, je me permettrai de vous faire des commentaires à cette lettre, car les lettres lues au perchoir ne sont pas toujours écoutées par l'assemblée. Nous en avons eu l'exemple hier soir, et j'ai trouvé cela évidemment très ennuyeux pour la personne qui avait écrit cette longue lettre. (*Remarque.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Pattaroni. Je me permets, quant à moi, de demander aux conseillers municipaux et aux conseillères municipales de bien vouloir prendre place et d'écouter M. Pattaroni... Cela m'embêterait de désigner nominativement des personnes mais, par respect pour M. Robert Pattaroni, je vous demande de prendre place; sinon allez discuter dehors. Je vous en remercie.

*M. Robert Pattaroni.* Respect que l'on doit à tous et toutes dans cette assemblée. Monsieur le président, chers et chères collègues, permettez-moi, suite à ma brève lettre de démission, d'ajouter ce que l'on pourrait appeler un exposé des motifs, autrement dit des commentaires.

Ainsi va la vie pour chacun et chacune d'entre nous, il y a un début et une fin à chaque étape. Cette fois, c'est la fin de mon engagement en qualité de conseiller municipal de la Ville de Genève, après vingt-six ans d'activité au total, sur trois périodes. Vingt-six ans, ce n'est pas rien, mais il y a eu dans le canton – et même en Ville de Genève – des durées totales de siège au Conseil municipal supérieures, allant même jusqu'à quarante ans.

Rassurez-vous, c'est une fin volontaire, au surplus heureuse. D'une part, vous m'avez élu en tant que représentant au conseil d'administration des Services industriels de Genève, où les sujets intéressants semblent ne pas manquer; d'autre part, ma démission permet à la première des «viennent ensuite» du Parti démocrate-chrétien, l'excellente et appréciée Anne Carron-Cescato, de retrouver sa place au sein de notre Conseil. Vous noterez qu'il s'agit d'une femme, et c'est tant mieux pour notre Conseil qui n'en compte que trop peu car, à mon avis, et par expérience, les femmes sont plus concrètes et plus courageuses que les hommes. (*Exclamations et applaudissements.*) Il me semble qu'il faut dire les choses comme elles sont, surtout au moment où on s'en va...

Voici donc mes commentaires. Tout d'abord, c'est par conviction que j'ai choisi le Parti démocrate-chrétien. Ce parti correspondait bien à la contribu-

tion que j'avais considéré pouvoir apporter en fonction de mes convictions et mes compétences. Mes références, mes convictions, vous les connaissez, elles sont liées à l'idéal de l'humanisme chrétien; autrement dit, en termes neutres, à l'application des droits humains, de tous les droits tels que reconnus et promus par l'Organisation des Nations Unies, d'où mon orientation chrétienne-sociale, qui a trouvé récemment un excellent promoteur en la personne de François, le nouveau pape. Cela dit, l'idéal serait de vivre la politique sans partis, car l'attachement à un parti – bien que compréhensible – et surtout à une idéologie, a pour conséquence que tout-e élu-e perd ou, du moins, freine sa liberté d'action.

Outre ma ligne politique liée au Parti démocrate-chrétien, j'ai tenté, dans mon action au sein de ce Conseil, de chercher des solutions rationnelles et raisonnables. J'ai tenté, par exemple, de promouvoir une réflexion de fond permanente sur le sens actuel des missions et des activités de la Ville de Genève. La raison en est simple. Durant des décennies, notre Ville étant très riche, elle pouvait ne pas trop se préoccuper de son financement. Aujourd'hui, la mondialisation a changé la donne. Or, si l'on veut continuer d'assurer le bien-être de chacune et de chacun, il faut réfléchir à la façon de s'y prendre. Le nouveau Conseil administratif semble vouloir faire sien ce postulat, et j'ai lu avec intérêt que la mission et l'action des Unités d'action communautaire (UAC), objet d'une controverse l'an dernier au moment du budget, seront prochainement évaluées.

En matière de recherche de solutions raisonnables toujours, je pars du postulat selon lequel il faut établir des priorités parmi les besoins à satisfaire. A ce titre, il est indispensable que nous, élues et élus, connaissions la réalité de ces besoins, par exemple dans le domaine du social. Il serait ainsi utile que les élus et élues apprennent à connaître concrètement ces réalités-là en passant un peu de temps dans les lieux où elles sont vécues, tels que la résidence La Coulou, le lieu d'accueil Le Caré, les centres nocturnes d'hébergement, le centre d'accueil pour femmes migrantes Camarada, sans oublier les lieux d'accueil pour personnes handicapées. Quant à la recherche de solutions financières au problème social, je tiens à vous dire que je milite, à titre personnel, en faveur d'un revenu de base inconditionnel. Il sera d'ailleurs l'objet d'une initiative fédérale à voter en 2015 ou 2016.

Ensuite, un mot en passant pour illustrer l'évolution de l'ampleur de nos travaux. Dans les années 1967-1970, quand je suis arrivé au Conseil municipal, le *Mémorial* comptait 1842 pages. A la fin de l'année où je suis revenu siéger, en 1991-1992, on dénombrait 4562 pages et, en 2012-2013, 6595 pages. Ainsi, en près d'un demi-siècle, le volume des débats a largement plus que triplé.

Enfin, dernier point, l'avenir de nos partis. Déjà dans mon premier discours de doyen, en juin 2011, en saluant l'arrivée du Mouvement citoyens genevois, je m'étais adressé aux partis historiques, traditionnellement gouvernementaux, pour

leur dire que l'avènement des nouveaux partis était dû au fait que les anciens, qu'ils soient de gauche ou de droite, avaient mal perçu les changements dans la société et n'avaient pas été à l'écoute des vécus, des problèmes et des souffrances de cette partie de la population qui n'avait pas eu la chance ou la possibilité de se trouver du bon côté de la barrière. Attention, d'ailleurs, à ne pas confondre la réalité des sentiments du peuple avec leur traduction en termes populistes, car la qualification de «populiste» sert de repoussoir aux partis traditionnels pour considérer qu'il n'y pas de vraie réalité sociétale ou sociale derrière ce vocable. En résumé, les nouveaux partis sont là parce que les partis traditionnels ne remplissent plus leur mission.

Pour terminer, Monsieur le président, j'adresse mes chaleureux remerciements à tous les acteurs et actrices de ce Conseil: l'équipe du secrétariat, qui m'a permis de vivre confortablement mes responsabilités; les différents services de l'administration, dont j'ai eu l'avantage de bénéficier des compétences, le Conseil administratif, sans lequel, il faut le dire, nous aurions peu de propositions à débattre, et, enfin, vous, chers et chères collègues, sans lesquels il n'y aurait ni débat ni recherche de solutions aux problèmes et aux attentes de la population, bien que ces solutions soient souvent un peu longues à mettre en place et pas toujours rationnelles.

Vous me permettez aussi de rendre hommage à ma famille proche, qui est composée d'une épouse – je l'ai rencontrée au Tessin il y a cinquante-neuf ans –, de mes deux fils, de deux belles-filles et de quatre petits-enfants. Toutes et tous, chacun à leur manière, contribuent à stimuler ma santé physique, mentale et intellectuelle. Voilà, Monsieur le président, chers et chères collègues, je vous salue chaleureusement et vous souhaite un été enrichissant afin de vivre une fructueuse dernière année de législature. Avec toutes mes amitiés. (*Applaudissements nourris. La salle se lève.*)

**Le président.** Je salue à la tribune la présence de notre collègue, M<sup>me</sup> la députée Marie-Thérèse Engelberts. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Cher Robert, j'aimerais bien ce soir t'adresser quelques paroles au nom du groupe socialiste, mais également en tant que benjamine de ce Conseil municipal. Effectivement, nous avons eu le plaisir, surtout moi, de casser ensemble quelques marmites en chocolat, trois en tout si je ne m'abuse... (*Rires.*) J'ai également eu le plaisir de partager de très nombreuses séances de commission, au cours desquelles j'ai vraiment pu bénéficier de ton expertise, de ton esprit critique et de ton sens de l'humour, qui est très particulier, tout à fait unique et très rare, je tiens vraiment à le souligner. Même si,

aujourd'hui, tu n'es peut-être plus aussi révolutionnaire que tu l'étais dans ta jeunesse – j'ai pu échanger avec Albert Rodrik quelques souvenirs d'une certaine époque... – nous avons, à de très nombreuses reprises, été d'accord sur des points très importants.

Cher Robert, je pense qu'il n'y a pas que toi qui quittes le Conseil municipal aujourd'hui, si j'ose le dire ainsi; il y a également, avec toi, une certaine époque et une certaine manière de faire de la politique qui s'en vont, une manière de faire qui est bien à toi et qui tient compte du bien commun et des intérêts de la collectivité. Pour moi et pour le groupe socialiste aussi, je pense, tu as été un exemple très important de cette manière de faire. Tout ce que je souhaite ce soir – mis à part, bien évidemment, et en premier lieu, que tu puisses continuer tes projets avec autant d'énergie et en pleine santé –, est que chacun puisse s'inspirer d'une façon ou d'une autre de ta manière de faire de la politique, de ton sens critique et de ton amour pour la collectivité. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Pagan** (UDC). Cher Robert, nous sommes pratiquement des frères en politique. Il a suffi d'une lettre pour que tu verses dans le Parti démocrate-chrétien... Alors qu'avec une autre lettre tu serais venu chez nous, où nous t'aurions accueilli les bras ouverts! (*Brouhaha.*) Chers amis, je connais Robert Pattaroni depuis 1973. Nous avons été en même temps au Département de l'économie publique, où il exerçait la fonction de directeur du Service cantonal de statistique, ce qui nous a valu le plaisir de converser et d'échanger sous la houlette du conseiller d'Etat de l'époque, M. Henri Schmitt, qui fut un grand magistrat et qui servit remarquablement bien la République. Malheureusement, j'ai été engagé quand M. André Ruffieux terminait son mandat; je n'ai vu ce dernier que quarante-huit heures parce que j'ai brusquement été interrompu par une malencontreuse grippe. Cela étant, j'ai eu le plaisir de côtoyer Robert Pattaroni pendant sept années, avant de le retrouver au Conseil municipal.

J'ai apprécié sa clairvoyance, son intelligence, son sens des mathématiques, l'habileté avec laquelle il vient de nous faire ce discours en y mettant quand même cette touche de statistique bienvenue qui ne fait qu'avaliser ses propos. C'était un plaisir que de collaborer avec lui et c'est la mort dans l'âme que nous prenons congé de lui. Il va nous manquer, parce qu'il incarnait un type d'homme politique serein, au-dessus des mêlées, qui avait toujours des paroles de bon sens – toujours objectives – avec une éloquence à lui, tout en finesse mais dont on pouvait percevoir toute la profondeur.

Cher Robert, nous te souhaitons sincèrement une très belle carrière aux Services industriels de Genève. Nous savons que tu ne manques pas d'énergie et que tu es un homme clairvoyant; aussi entre ton énergie et l'électricité, les Services industriels de Genève pourront compter sur un homme fort à leur service. Tous

nos vœux t'accompagnent, et notre amitié restera la même, quelles que soient les circonstances de la vie. Merci pour tout. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Cher Robert, il y a ceux qui font de la politique pour la gloire ou pour obtenir et conserver le pouvoir. Et puis il y a ceux qui font de la politique pour servir la collectivité et travailler à une société plus juste. Tu fais assurément partie, cher Robert, de cette seconde catégorie. Ta présence à nos côtés fut source de sagesse et de tempérance, deux qualités qui vont, je le crains, beaucoup manquer à notre assemblée. Deux qualités auxquelles il faut bien entendu ajouter l'endurance.

Tu t'es assis pour la première fois sur les bancs du Conseil municipal il y a quarante-sept ans. C'était en 1967, tu avais 26 ans. Le Parti démocrate-chrétien – qui s'appelait à l'époque le Parti indépendant chrétien-social – avait 11 sièges. L'un de tes collègues s'appelait Dominique Föllmi, il était enseignant. Le budget de la Ville était de 119 millions de francs, dix fois moins élevé qu'aujourd'hui. A la lumière de ces chiffres, on comprend mieux pourquoi tu fus le premier à exiger du Conseil administratif un «budget base zéro» et une gestion plus rigoureuse des deniers publics.

Je me suis replongée dans le *Mémorial* de 1967. Le premier rapport que tu as rédigé, à l'automne 1967, portait sur l'ouverture d'un crédit de 830 000 francs pour l'aménagement de la rue de la Terrassière dans le quartier des Eaux-Vives, un quartier auquel tu es très attaché. Clin d'œil du destin, tu te faisais, à cette occasion, le relais de l'inquiétude des habitants, et notamment d'un certain D<sup>r</sup> Barazzone, médecin de la maison des garde-malades de la Terrassière, avec lequel tu t'étais entretenu. Quarante-cinq ans plus tard, c'est grâce à ta fibre militante et aux nombreuses heures passées à distribuer des *flyers* que le petit-fils du D<sup>r</sup> Barazzone est élu au Conseil administratif. Tu peux donc quitter cette assemblée avec le sentiment du devoir accompli. La famille Barazzone a été entendue au-delà de ses espérances... (*Brouhaha.*)

Ta fibre militante, justement, est probablement l'une de tes autres marques de fabrique, et la cravate orange que tu portes ce soir en est la preuve. Toujours enthousiaste, ne comptant jamais tes heures pour aller sur le terrain, tu es l'exemple même du militant que tous les partis politiques rêvent d'avoir dans leurs rangs. Même quand le Parti démocrate-chrétien traversait des moments difficiles, comme en connaissent de nombreux partis, tu as su rester au-dessus des clans et jouer les médiateurs en ne poursuivant qu'un seul et unique objectif: faire passer l'intérêt général avant ta propre ambition. Ta présence, tout au long de ces années, a ce grand mérite: elle nous montre qu'en politique il est possible de rester fidèle à ses idées et qu'il n'est pas nécessaire d'invectiver et de faire de l'esbroufe pour se faire entendre et respecter.

Grâce à la confiance que t'ont accordée les conseillers municipaux, tous partis confondus, tu pars aujourd'hui aux Services industriels de Genève, mais tu ne quittes pas la politique pour autant. Tu ne quitteras jamais la politique, car elle fait partie de tes gènes, et je suis persuadée que nous pourrions compter sur toi pour battre le pavé lors des prochaines échéances municipales. Permetts-moi de te dire à quel point ta présence fut, pour notre groupe, une source d'enrichissement. Je suis très heureuse et très fière d'avoir siégé à tes côtés et je me réjouis, cher Robert, de continuer à partager avec toi, au sein du Parti démocrate-chrétien, cet amour de la politique et de la chose publique. (*Applaudissements.*)

**M. Adrien Genecand** (LR). Cher Robert, comme beaucoup a déjà été dit sur ton parcours, sur ton amour de la politique, je me permettrai d'évoquer, pour ma part, l'une des thématiques qui te tient à cœur, l'intergénérationnel. Tu as connu deux personnes qui me sont très chères: ma grand-maman, qui me racontait il y a dix ans déjà, lorsque j'ai cassé ma première marmite avec toi, que tu la ramenaï à la rue de la Servette à vélo; tu étais déjà bien brave à cette époque... Et, évidemment, mon grand-père, avec qui tu as siégé durant de nombreuses années. Tu connais le profond respect que j'ai pour lui.

Je sais que l'intergénérationnel, qui a animé beaucoup de nos discussions, est l'un des grands sujets d'avenir. Il n'est toujours pas réglé, il y a encore beaucoup à faire et je veux te dire ce soir que je ferai beaucoup pour ce sujet-là en pensant à toi. Tout le reste a déjà été dit; je ne vais pas te refaire les cours de finance et de comptabilité, ce serait moyennement à propos. Je m'inspirerai de toi pour agir en faveur de l'intergénérationnel. Bravo. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Rumo** (EàG). Cher ami, cher Robert, au nom du groupe Ensemble à gauche, je te remercie pour tes nombreuses années passées dans ce Conseil municipal. Tu as côtoyé plusieurs groupes de la gauche de la gauche. Lorsque j'ai commencé à siéger en 1991 – tu revenais siéger toi-même – nous nous appelions le Parti du travail. En 1995, c'était l'Alliance de gauche. En 1999, je n'étais pas présent, mais il y avait deux groupes, le Parti du travail et SolidaritéS, tout comme en 2003 quand je suis revenu. En 2007, c'est devenu A Gauche toute!, puis Ensemble à gauche en 2011. J'espère que nous allons arrêter de changer de nom à chaque élection municipale... (*Rires et remarques.*) Et je crois que ce sera le cas en 2015.

Comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Barbey, après avoir siégé de 1967 à 1971, tu es revenu en 1991. C'est l'année où l'Alternative a pris la majorité au Conseil administratif, après une lutte assez vive entre M<sup>me</sup> Hélène Braun, candidate du Parti démocrate-chrétien, et M. Alain Vaissade. Je crois même qu'il a fallu recompter les voix; en tout cas, la différence entre les deux candidats était très faible.

Entre 1991 et 2014, je crois qu'il y a eu une petite éclipse de deux ans en raison d'un certain recul du Parti démocrate-chrétien, puisqu'en 2003 il n'y avait que trois partis avec seulement six conseillers municipaux: le Parti du travail, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien. Il faut aussi le souligner, cette année-là a été marquée par l'arrivée au Parti démocrate-chrétien de jeunes loups: Guy Mettan, le regretté Michel Chevrolet et notre conseiller administratif Guillaume Barazzone. Après deux ans il y a eu des départs, notamment celui de Guy Mettan, et tu nous es revenu pour une période assez longue.

Il faut aussi souligner qu'à une certaine époque – je fais ici appel à des souvenirs historiques – il y a avait deux groupes au Parti démocrate-chrétien; il y avait notamment une aile chrétienne sociale, qui n'est guère plus représentée à l'heure actuelle, sauf peut-être encore par toi, même si tes votes ne rejoignent que rarement ceux de l'Alternative – enfin, il y avait une aile sociale assez forte qui représentait presque la moitié du groupe municipal du Parti démocrate-chrétien.

J'ai relu la liste des nombreux organismes et associations dans lesquels tu as siégés. L'organisme où tu as siégé le plus longtemps est le comité de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), comité particulièrement important pour l'Etat et les fonctionnaires du Canton. Tu as siégé aussi au conseil des programmes de la Télévision Suisse Romande et au conseil de la Fondation de Saint-Gervais, où tu es resté, je crois, assez longtemps. Il y a eu également l'EMS Fort-Barreau, et tu as aussi été membre du comité du Centre d'action sociale des Eaux-Vives.

Robert s'intéresse à tous les sujets politiques, des enjeux municipaux aux enjeux internationaux; nous avons souvent eu des discussions intéressantes tant sur des sujets municipaux que cantonaux ou internationaux. Robert, tu fais souvent allusion à ma mémoire et je pense en effet avoir une assez bonne mémoire... En tout cas je suis aussi particulièrement sensible à ton humanisme, à tes intérêts pour tous les sujets qui touchent notamment notre ville, et je pense que tu t'y intéresseras encore, même si tu n'es plus conseiller municipal. Maintenant, tu es administrateur aux Services industriels de Genève. Je n'avais pas pu t'apporter ma voix le jour de ton élection, mais tu as été très bien élu au conseil d'administration de cette institution. J'espère que tu pourras exercer ce mandat avec vigilance ou, pour utiliser un terme moins connoté, avec beaucoup d'attention. Merci, Robert, vive Genève et vive – puisque je sais que tu y es toujours attaché – la Squadra Azzurra! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Permettez que je m'adresse moi aussi directement à Robert Pattaroni. Cher Robert, au nom des Verts, je personnaliserais moi aussi quelque peu l'hommage qu'on peut tous te faire, en plus, bien

entendu, de tous ceux qui te sont faits quant à ton parcours ou ta vie; je prendrai pour cela un angle épicurien. Car tu es un épicurien; tu aimes la bonne chère, je peux en témoigner. Je t'ai connu il y a trente ans alors que tu étais directeur des services administratifs et financiers du Département de l'instruction publique. Tu présidais une commission qui a fait rire beaucoup de gens. Elle était composée de joyeuses lurannes et de joyeux lurons, dont notre ami Lathion, qui était alors au post-obligatoire. Nous avons tous ensemble fêté du début à la fin – et bien fêté – la Saint-Martin dans le Jura. Par la suite, nous avons créé des liens indéfectibles.

On peut dire que tu as toujours défendu le bien public, toujours pris la défense du public pour lequel tu travaillais et que tu t'y es constamment investi. Je t'ai rencontré ensuite avec plaisir. Nous avons siégé ensemble à la Fondation Saint-Gervais, où tu as toujours défendu le bien public, le théâtre et son public et les intérêts de la collectivité publique.

Tu es humaniste, respectueux, chaleureux, joyeux convive, agréable, et un vrai ami. Tu es toujours présent dans le plus grand nombre de festivals, d'expositions, de musées. Tu es dans toutes les inaugurations. On te croise partout, et tu es toujours présent dans les manifestations de la Ville de Genève. Robert, nous te remercions pour ton engagement, ta gentillesse, ta curiosité et tes convictions. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Lorsque je suis arrivée au Conseil municipal, je connaissais déjà M. Pattaroni. Il a siégé dans cette enceinte avec mon père en 1967, puis avec mon mari en 1971 ou 1972. Je ne sais plus s'il était déjà là en 1988 lorsque j'ai commencé à siéger ou s'il est revenu en 1991, mais nous avions alors siégé ensemble. A cette époque, il était membre de la commission financière des Services industriels de Genève. Il était aussi membre de la commission des travaux, où je l'ai toujours vu siéger. Il a ensuite été membre d'une éminente commission qui, hélas, n'existe plus, la commission Agenda 21. On y envoyait d'abord tous les objets qui concernaient l'environnement, puis tous ceux qui concernaient le chômage, l'égalité des droits, tout ce qui avait trait au social et à l'économie – notamment la gestion de la dette, qui aurait dû être étudiée dans cette commission. Hélas, cette commission a disparu.

J'ai toujours connu M. Pattaroni d'humeur égale. Je ne l'ai jamais vu se fâcher. Peut-être n'en pensait-il pas moins! Peut-être avait-il envie de taper du poing sur la table mais, en vingt-trois ans de Conseil municipal, je ne l'ai jamais vu taper du poing sur la table. C'est un homme modéré qui discutait beaucoup, qui essayait de nous convaincre et qu'on essayait de convaincre. Il avait beaucoup de bon sens; il a réussi à calmer pas mal d'esprits un peu échauffés. C'est avec regret que je vois partir M. Pattaroni de cette enceinte. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Cher Robert, nous nous connaissons depuis près de trente ou quarante ans. J'ai eu le privilège de te rencontrer la première fois lorsque nous siégeons au comité de gestion de la CIA. Nous nous sommes vus ensuite dans l'enceinte de ce Conseil municipal, où je siégeais déjà depuis 1979. Tu y avais déjà siégé avant moi, puis tu y es revenu. Après ce panégyrique, je ne veux pas trop en rajouter, mais j'ai simplement envie de te dire, Robert, que tu es une personne intègre – et c'est assez rare. Tu as défendu beaucoup de sujets avec honnêteté, sans arrière-pensée; c'est assez rare pour un homme politique – ou une femme politique. C'est en tout cas ce que je retiendrai de toi.

Nous avons apprécié cette façon de voir les choses que nous devrions tous avoir, finalement, mais que nous n'avons malheureusement pas tous, moi le premier peut-être. C'est en tout cas quelque chose d'appréciable qui permet souvent, par la recherche de consensus, de faire avancer les choses. Parce qu'un parlement, finalement, c'est la palabre! Et la palabre, comme disent les Africains, devrait permettre, à la fin, de trouver une solution acceptable pour tous. On espère tous à chaque fois qu'on va y arriver, mais ce n'est pas toujours le cas, quoique, d'une manière générale, on trouve quand même des solutions acceptables pour notre petite ville de Genève. Grande, mais petite quand même, car Genève est un village.

Voilà donc ce que j'ai apprécié en toi et que tu pourras faire perdurer, puisque tu as été désigné au conseil d'administration des Services industriels de Genève. Je suis persuadé que, par ton humanisme et ta façon de voir les choses, tu pourras leur apporter beaucoup de choses. Je te souhaite bon vent pour cette nouvelle activité et dans ta vie privée. Merci à toi. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Nous passons aux réponses aux questions orales qui ont été formulées hier et auxquelles le Conseil administratif doit encore répondre.

### 3. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je réponds d'abord à une interpellation concernant l'horloge de la place du Bourg-de-Four, qui est arrêtée temporairement. Effectivement, cette horloge nous appartient, comme d'ailleurs beaucoup d'autres. Nous la remettrons dès demain en fonction.

Je réponds ensuite à M<sup>me</sup> Anne Moratti concernant cette fameuse barrière au quai du Cheval-Blanc. Je vous lis la réponse de mes services, car c'est un peu compliqué: le Service du génie civil, en charge des barrières pour le compte de la Ville de Genève, a tout d'abord vérifié avec la Ville de Carouge à qui appartenaient les portions endommagées. Après analyse, il est apparu que les dégâts les plus importants se situent sur le territoire de la Ville de Genève. Dès lors, le Service du génie civil a étudié le renouvellement de ces parties endommagées. Il apparaît que ces barrières historiques et patrimoniales sont composées de pièces très particulières que seules des entreprises spécialisées savent fabriquer. Après recherche des entreprises capables de répondre à ces enjeux, une mise en concurrence a été réalisée. Une commande a été passée il y a maintenant un mois.

L'entreprise retenue est en train de constituer les différents moules qui serviront à la fabrication de ces barrières et des pièces spéciales nécessaires à la réparation des barrières qui peuvent être conservées, puisque certaines d'entre elles peuvent être conservées tandis que d'autres devront être refaites complètement. La réalisation des barrières à proprement parler débutera début septembre pour une durée de fabrication et d'assemblage en atelier de deux à trois mois. Le Service du génie civil sera donc en mesure de poser les premiers éléments de la barrière sur le site en fin d'année. Mesdames et Messieurs, je crois que, là, on est blindé, si j'ose dire...

Je réponds ensuite à M. Alain de Kalbermatten concernant la pose du collecteur intercommunal rue Le-Corbusier chemin de la Boisserette/chemin de la Chevillarde. Les travaux ont débuté le 10 juin dernier, Monsieur le conseiller municipal. Ils se déroulent actuellement dans la rue Le-Corbusier et consistent à mettre en place des installations de chantier et à procéder à d'autres travaux préparatoires nécessaires à la libération des emprises pour la mise en place du collecteur. La pose à proprement parler de ce dernier débutera fin juillet, toujours à la rue Le-Corbusier.

Quant au coût des travaux, puisque que vous aviez évoqué des dépassements, je vous rappelle, Monsieur le conseiller municipal, que la demande de crédit portait sur un montant brut de 7 641 300 francs, toutes taxes comprises. Après déduction des différentes subventions et la participation de la commune de Chêne-Bougeries, cette dépense représente, pour la Ville, un montant net de 814 432 francs, toutes taxes comprises bien évidemment. Les subventions, notamment fédérales, ont récemment été confirmées, et la projection des dépenses, à ce stade d'avancement des travaux, s'élève à 642 095 francs, toutes taxes comprises toujours, ce qui représente un solde positif de 172 337 francs, toutes taxes comprises. A ce jour, il n'est donc pas d'actualité de parler de surcoût. (*Remarque.*)

Monsieur Rubeli, vous aviez posé une question, à moi ou à M<sup>me</sup> Salerno, en ce qui concerne le nettoyage des vitres de la Maison Tavel. Cette tâche dépend du service bénéficiaire qui, en l'occurrence, dépend du département de la culture

et du sport de M. Sami Kanaan. C'est donc à la Maison Tavel qu'il appartient de faire nettoyer ces vitres.

Concernant l'initiative cantonale IN 152 «Pour une traversée de la rade», de l'Union démocratique du centre, M. Antoine Maulini me demandait quel serait le coût, pour la Ville de la Genève, de l'aménagement d'accès des tunnels. Nous n'avons pas fait ce calcul, mais il y a bien évidemment des droits d'utilisation du domaine public à octroyer. C'est le Conseil municipal qui devra le faire, puisque, je vous le rappelle, une votation municipale a eu lieu pour protéger les parcs. Ces trémies d'accès devront donc faire l'objet d'une votation municipale, en tout cas d'une décision de ce Conseil municipal – j'insiste sur cette problématique parce que certains ne l'ont pas relevée. Cette décision sera ensuite soumise bien évidemment au corps électoral municipal, s'il y a un référendum ou si cela se justifie légalement, puisque, le corps électoral ayant déjà voté une fois sur la protection des parcs, il serait sinon soustrait de sa décision sur cette question, ce qui poserait un problème juridique.

Je réponds enfin à la question concernant l'aménagement de la rue de Saint-Jean. Nous ferons repeindre dès demain les pictogrammes indiquant la zone 30 km/h, Madame Barbey, et nous remettons, s'il y a lieu, les totems y relatifs. Cela étant, c'est très bizarre car, sur le plan administratif, il n'a pas été démontré qu'ils avaient été installés... Mais nous les remettons si nécessaire.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je réponds à M. Schaller qui me demandait quel serait le coût de la prise en charge, par la Ville, de la contribution versée par les parents qui ont des enfants dans les institutions de la petite enfance. Les coûts liés à l'exploitation de ces infrastructures, y compris si l'on inclut la participation des parents, est de 120 millions de francs. Aujourd'hui, la Ville la subventionne à hauteur de 90 millions, ce qui fait un différentiel de 30 millions de francs. J'aimerais toutefois rendre ce Conseil municipal attentif au fait que seulement deux tiers des enfants de 0 à 4 ans fréquentent aujourd'hui ces institutions. Si la prestation devait être gratuite, il est vraisemblable que beaucoup plus d'enfants seraient en attente d'une place.

**Le président.** Merci, Madame Alder. Il n'y a vraisemblablement pas d'autres réponses pour l'instant... M. Barazzone arrive; je lui passe la parole immédiatement.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** En fait je reviens, car je suis allé chercher les réponses... Monsieur Brandt, vous m'aviez demandé si la

tonte écologique par les moutons dans le parc La Grange serait étendue à d'autres parcs. (*Remarque.*) Je reprends mon souffle, la montée est rude... Je peux vous confirmer que nous le ferons mais, pour l'heure, nous attendons de terminer la zone du parc La Grange où il y a pas mal d'herbe. Cela dit, nous n'augmenterons pas le nombre de moutons, mais nous les ferons tourner dans les différents parcs de la Ville.

M. Schnebli me demandait si l'environnement de la ville de Genève avait été perturbé de façon régulière depuis quelques années par des hélicoptères. Je n'ai malheureusement pas encore trouvé de réponse définitive à cette question. Je vous répondrai en septembre; je pourrai ainsi vous donner une réponse tout à fait définitive et circonstanciée quant aux lois cantonales et fédérales qui régissent ce type d'activité. Nous verrons alors dans quelle mesure la Ville pourrait initier une démarche pour mettre fin à ces nuisances sonores, notamment près de la caserne des Vernets.

#### 4. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée à la commission des pétitions:

- P-325, «Pour que les habitants soient consultés lorsqu'un établissement public (café, restaurant, bar, etc.) voudra s'installer dans la rue qu'ils habitent».

**Le président.** Nous allons poursuivre le traitement des objets dont vous avez accepté l'urgence hier. Il y en avait quatre. Nous avons traité hier la première urgence sur une motion concernant le parc des Eaux-Vives, que nous avons renvoyée au Conseil administratif. Nous traitons maintenant le projet de délibération concernant la villa Ambrosetti.

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal  
concernant la villa Ambrosetti

**5. Projet de délibération du 23 juin 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Maria Pérez, Alain de Kalbermatten, Morten Gisselbaek, Marie Barbey, Adrien Genecand, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Brigitte Studer: «Villa Ambrosetti: le Conseil administratif est prié de respecter les décisions du Conseil municipal» (PRD-87)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- la décision du Conseil municipal du 9 mai 2012 d'étudier uniquement la réalisation d'une crèche aux étages inférieurs de la villa Ambrosetti, sans changer l'affectation des étages supérieurs, maintenus en logements d'habitation à usage privé;
- le fait que le crédit de la proposition PR-927 a été adapté en conséquence et porté à 400 000 francs au lieu de 700 000 francs, le volet concernant un logement-relais pour femmes en situation de violence ayant été jugé incompatible avec la crèche, entre autres pour des motifs de sécurité;
- la persistance du Conseil administratif à ne pas appliquer et tenir compte des décisions du Conseil municipal, puisqu'il maintient les procédures d'expulsion des locataires des étages supérieurs, nonobstant l'absence de projet concret d'utilité publique, concernant ces étages, avec délégation récente à un avocat privé du suivi des procédures d'expulsion;
- la justification fallacieuse par le Conseil administratif devant le Tribunal des baux et loyers de l'existence d'un projet en cours pour expulser des locataires, dont des personnes âgées en place depuis des dizaines d'années, cela alors que le mandat d'architecte vient seulement d'être attribué par le département des constructions et de l'aménagement (DCA) et ne concerne que la crèche et les étages inférieurs et que, au demeurant, pour des raisons budgétaires, ce projet ne fera pas partie des réalisations prioritaires prochaines de la Ville;
- le fait que la Gérance immobilière municipale doit faire preuve d'exemplarité à l'égard des locataires, particulièrement en période de pénurie aiguë de logements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 217.

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

*décide:*

*Article unique.* – Par le vote de la présente délibération, le crédit d'investissement de 400 000 francs destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives, est conditionné à l'arrêt définitif de toutes les procédures de la Gérance immobilière municipale visant à résilier les baux ou expulser les locataires actuels des logements d'habitation de ladite villa Ambrosetti.

*Préconsultation*

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, j'aimerais tout d'abord remercier celui par qui tout est arrivé, M. Grégoire Carasso, chef de groupe socialiste, car il avait rédigé il y a quelques années à peu près le même texte pour le maintien de l'Alhambra dans le bâtiment de l'Alhambra. Je l'avais soutenu, j'étais un peu seul chez les Verts à l'époque, mais c'est un détail. En tout cas, il nous avait montré la voie pour faire respecter une décision du Conseil municipal par le Conseil administratif. C'est la remarque que je voulais faire en préambule. Deuxièmement, pour la bonne tenue de nos débats – puisque ceux-ci ne sont pas toujours de bonne tenue – j'aimerais bien que l'on évite de personnaliser le débat ce soir, car il ne s'agit pas d'un débat de personnes. Il s'agit avant tout d'un débat de rapports de force entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Pour les faits et le contexte, je rappellerai ce que j'ai rapidement évoqué hier dans le cadre de la demande d'urgence. Il y a deux ans, en traitant le crédit d'étude de la villa Ambrosetti, lequel comportait deux composantes, la transformation du rez-de-chaussée en crèche et celle des quatre logements des premier et deuxième étages en logements relais, une large majorité de ce Conseil municipal avait estimé que ce n'était pas une bonne idée de transformer ces appartements en logements relais. Le Conseil municipal avait alors pris deux décisions... (*Brouhaha.*) Si M. Barazzone pouvait rester sur les bancs du Conseil administratif plutôt que de faire des caucus, ce serait bien... Je vous remercie, Monsieur le magistrat. (*Remarque.*) Oui, il est très proche de son groupe, mais il faut parfois savoir prendre de la distance...

La première décision prise par le Conseil municipal il y a deux ans était de réduire le crédit d'étude de 300 000 francs, puisqu'une majorité de ce Conseil municipal ne voulait pas de logements relais au premier et au deuxième étage. La deuxième décision que nous avons prise n'était pas contraignante – je suis le premier à le reconnaître. Nous avons recommandé au Conseil administratif de stopper les procédures de résiliation des baux des appartements des premier et deuxième étages.

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

Il s'est passé passablement de choses en deux ans. Pour l'essentiel, le Conseil administratif a poursuivi les procédures. Il pouvait le faire, puisque nous avons émis une recommandation qui n'avait pas de caractère contraignant. Nous avons aussi été étonnés – c'est ce qui a justifié l'urgence – du fait que, bien que nous ayons pris ces décisions il y a deux ans, ce n'est que tout récemment que le Conseil administratif a retenu un bureau d'architecte pour étudier les travaux à réaliser dans ce bâtiment. Le Conseil administratif nous a confirmé qu'il avait bien entendu notre demande, notre recommandation, qu'il étudiait la transformation du rez-de-chaussée en crèche et qu'il avait abandonné, en tout cas que le département constructeur avait abandonné le mandat d'architecte pour la transformation des premier et deuxième étages.

En résumé – et ce sera peut-être le centre de notre discussion, au-delà de la notion de respect des décisions du Conseil municipal par le Conseil administratif; j'insiste bien sur la notion de respect – il n'y a pas de projet concret de transformation du premier et du deuxième étage de la villa Ambrosetti en appartements relais. Il y a certes une idée, un principe, une volonté du Conseil administratif, mais, en termes de plans, d'étude, il n'y a rien; il n'y a pas de projet.

J'aimerais ajouter ceci: lorsque vous transformez des appartements familiaux en appartements relais, vous changez de typologie d'appartement. Il y a deux ou trois grands appartements dans la villa Ambrosetti. Je crois savoir qu'il y a deux ou trois personnes qui habitent dans un appartement de sept pièces; si vous le transformez en logements relais, vous devez quasiment en faire des studios. Vous ne pouvez donc pas vous limiter à une seule salle de bains et à une toilette. Cela n'ira pas. Vous devez multiplier ces pièces d'eau et ces sanitaires, mais, ce faisant, vous changez la typologie de l'appartement et du bâtiment. C'est donc quelque chose qui doit être fait par des architectes et des ingénieurs.

Aujourd'hui, j'insiste là-dessus, le projet porté par le Conseil administratif prévoit un mandat d'architecte pour le rez-de-chaussée, mais pas pour les étages supérieurs. Donc, si par hypothèse le Conseil municipal ne voulait pas confirmer sa décision d'il y a deux ans, il doit être conscient que le fait d'aménager des appartements relais aux étages supérieurs nécessiterait des transformations importantes qui changeraient la typologie du bâtiment. Or, je le répète, nous n'avons pas accordé au Conseil administratif les moyens de le faire.

En outre, la Ville de Genève a elle-même étudié en 2009 le caractère patrimonial du bâtiment. Elle a lancé l'idée, le principe de l'étude et elle sait aujourd'hui que ce bâtiment présente un certain intérêt architectural. L'élément nouveau, c'est que Patrimoine Suisse, section Genève, a écrit à la Ville de Genève pour dire qu'on devait faire attention et qu'on ne pouvait pas faire n'importe quoi dans ce bâtiment. Vous êtes donc en train de comprendre, d'une part, qu'il n'y a pas de projet et, d'autre part, que le monde du patrimoine à Genève, qui est sensible, dit qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec ce bâtiment.

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal  
concernant la villa Ambrosetti

Je conviens que cette délibération est un peu violente pour le Conseil administratif – on a parlé de prise d’otages, de chantage... Vous savez, les mots valent ce qu’ils valent, et il n’y pas mort d’homme, on n’est pas à l’autre bout de la planète...

Toujours est-il que cette délibération vise trois objectifs. Le premier est de stopper les procédures et de répéter très clairement au Conseil administratif ce que nous avons demandé il y a deux ans, à savoir qu’il stoppe les procédures de résiliation des baux des quatre appartements des étages supérieurs.

De facto, cette décision, le jour où elle aura été prise par le Conseil administratif, libérera à nouveau les crédits pour étudier la crèche; c’est là le deuxième objectif. La crèche est très urgente, n’est-ce pas? Pourtant on a mis deux ans pour trouver des mandataires... Vous voyez à quel point elle est urgente! Or c’est en effet l’un des quartiers les moins bien dotés en crèches, puisque 40% à 50% seulement des besoins, je crois, sont couverts; cela, nous ne le nions pas.

Troisièmement, je répète que ce n’est pas une délibération contre les logements relais. Avec cette délibération, beaucoup plus contraignante, nous donnons au contraire très clairement le mandat au Conseil administratif d’avancer dans les différentes pistes qu’il évoque depuis des années en matière de logements relais. On a évoqué le 45, rue de Saint-Jean; on a évoqué la Villa Freundler, que l’on a déjà rénovée; on a évoqué des containers et beaucoup d’autres choses. Moi, j’entends beaucoup de choses, mon groupe aussi, et vous savez qu’il sera partagé sur cet objet. Ce soir, peut-être qu’une majorité se dessinera pour demander une autre solution pour les logements relais, qu’on cesse de commander des études et qu’on nous fasse une proposition concrète... Sur une proposition concrète, la totalité du groupe des Verts vous votera un crédit de réalisation!

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). J’essaierai de m’exprimer rapidement, mais il serait bon, tout d’abord, de ne pas entrer dans le fond du sujet, car celui-ci a été visité et revisité deux fois de suite. Une première fois à l’occasion du dépôt du crédit par le Conseil administratif et une deuxième fois lors du dépôt, par notre groupe, du projet de délibération PRD-52, visant à réaffirmer la volonté du Conseil municipal. Ce projet-là, nous l’avons vu, traîne en commission depuis un an. Je pense donc que la chose a été étudiée et réétudiée.

Il ne s’agit pas ici de faire un quelconque procès à qui que ce soit. Il ne s’agit que de réaffirmer la volonté exprimée par le Conseil municipal il y a deux ans, à savoir qu’un périmètre d’étude a été défini et que celui-ci concerne uniquement les étages inférieurs de la villa Ambrosetti, cela, pour plusieurs raisons qui se recourent. Nous avons décidé à une large majorité de ce Conseil municipal, en effet, qu’il était inopportun d’associer au même endroit des logements relais ou

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

des logements d'urgence avec une crèche; on nous avait d'ailleurs parlé d'abord de logements d'urgence puis de logements relais. Nous l'avions décidé d'une part parce qu'il n'y avait pas de projet concret, d'autre part pour des questions de sécurité. D'autre part, cette proposition revenait en fin de compte à opposer deux types de population, les personnes en attente d'un logement relais et les locataires en place. Or, dans la situation de pénurie aiguë de logements que connaît Genève, nous n'étions pas favorables à des logements relais à cet endroit-ci. On pouvait parfaitement réaliser ce projet ailleurs et laisser les locataires en place, ce d'autant qu'en l'espace de deux ans des choses se sont passées.

Effectivement, comme l'a souligné M. Wisard, nous avons appris que le Conseil administratif n'avait non seulement pas tenu compte de la recommandation, qu'il n'avait pas non plus tenu compte de la décision du Conseil municipal, à savoir que nous n'acceptions le crédit que pour la crèche, et non pas une transformation des étages supérieurs. Or, pour justifier la résiliation des baux devant les tribunaux, le Conseil administratif se base sur le crédit accepté par notre Conseil de la crèche prévue aux étages inférieurs, puisqu'il n'y a toujours pas de projet concret pour les étages supérieurs. Il faut savoir aussi – je l'ai appris au détour, en passant quelques coups de fil, au tribunal notamment – que les études porteraient actuellement sur la réfection du chauffage de l'ensemble du bâtiment.

La façon dont nous avons formulé ce projet de délibération n'est pas une prise d'otages, comme cela a pu être dit dans les journaux. La crèche n'est absolument pas en danger! (*Exclamations.*) La crèche n'est pas en danger. La crèche se fera, d'une part parce qu'on peut espérer que le Conseil administratif sera respectueux des décisions du Conseil municipal, d'autre part parce que ce que nous demandons de voter sur le siège, c'est simplement une arme juridique. Du moment où cette délibération aura été acceptée par ce Conseil municipal, elle aura, en effet, une valeur juridique devant les tribunaux, puisque le juge comprendra quel est le véritable sens de ce qui avait été voté il y a deux ans, à savoir une crèche et pas des logements relais, comme on essaie toujours de le faire croire.

Nous avons aussi appris que cette bâtisse avait un intérêt patrimonial. Comme l'a souligné M. Wisard, on ne peut pas envisager de changement d'affectation de ce lieu – car c'est de cela qu'il s'agit, même si on veut nous faire croire le contraire. On ne peut pas loger 10 à 12 personnes dans un des appartements sans envisager, par exemple, de créer de nouvelles salles d'eau, de faire un minimum de travaux pour mettre cette bâtisse aux normes. Je vous donne un exemple que nous avons eu à traiter à la commission des travaux et des constructions. A côté de la villa La Concorde il y avait une bâtisse que la Ville voulait remettre aux normes pour l'offrir à la population. Certains, ici – c'était le Parti démocrate-chrétien – avaient alors proposé de donner cette bâtisse à une association pour que celle-ci réalise des travaux ad minima. A l'époque, M. Pagani avait argué que la

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal  
concernant la villa Ambrosetti

Ville ne pouvait pas faire cela, qu'il y avait des réglementations et des normes de sécurité en vigueur, et que c'est la Ville qui devait réaliser ces travaux.

Je vous rappelle que 300 000 francs ont été retranchés du crédit initial, soit 10% du crédit total. Au départ, le Conseil administratif a présenté un crédit de 3 millions de francs pour ces logements relais. Or, aujourd'hui, on veut nous faire croire qu'il n'a plus besoin de 3 millions pour réaliser ce projet, qu'il pourrait le réaliser en mettant trois coups de peinture et que cela coûterait 5000 francs... Il faut maintenant que tout cela s'arrête. Cette délibération est la mesure efficace que nous vous demandons de voter sur le siège pour que tout cela s'arrête et pour que le Conseil municipal soit finalement respecté.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 44 oui contre 22 non (1 abstention).

**Le président.** J'aimerais rappeler que la préconsultation se termine soit pas le renvoi de l'objet en commission soit par la discussion immédiate. Aussi, afin que le bureau puisse plus clairement se déterminer sur la manière de faire voter cet objet, je prie les intervenants d'indiquer, si possible de manière explicite, la commission qu'ils envisagent ou s'ils demandent la discussion immédiate. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Anne Moratti.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Comme l'a annoncé mon collègue, les Verts sont divisés sur cet objet. Il y a effectivement ceux et celles qui s'attachent à la forme, au fait qu'il y ait eu un vote de ce Conseil municipal et que ce dernier n'a pas été respecté par le Conseil administratif. Et il y a ceux et celles qui pensent, puisqu'on parle depuis tant d'années de logements relais et des besoins avérés auxquels ils répondent au sein de la population, notamment chez les femmes qui se retrouvent dans des situations difficiles suite à un divorce ou qui ont été victimes de traite des êtres humains ou autres – c'était le cas pour ce projet – que cela doit compter beaucoup plus que trois ou quatre locataires. Effectivement, ces locataires ont demandé à être auditionnés par la justice. C'est leur droit absolu. Ils ont demandé à être défendus, je l'aurais aussi fait à leur place. C'est logique de le faire. Mais c'est à la justice de décider. Ce n'est pas à ce Conseil municipal de décider ce soir si oui ou non ces personnes ont eu raison de demander de rester dans ces locaux. (*Brouhaha.*)

Ces locaux sont d'utilité publique, et nous devons aller de l'avant pour offrir à des personnes fragilisées des logements qui leur conviennent. Par ailleurs, et cela n'est un secret pour personne, les personnes qui sont actuellement dans ces locaux ont eu des propositions de relogement, contrairement, d'ailleurs, à ce qui

Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal  
concernant la villa Ambrosetti

se fait souvent dans le privé. Dans le privé, vous recevez une résiliation de bail, puis vous cherchez ailleurs. Or, la Ville a proposé d'autres logements à ces personnes.

D'autre part, j'aimerais relever l'incohérence d'Ensemble à gauche dans ce dossier. J'ai siégé en commission avec M<sup>me</sup> Pérez sur la question du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM); je me souviens donc bien de ses propos. Ensemble à gauche nous dit toujours qu'on n'a pas besoin de logements en loyer libre et qu'il faut donc tous les convertir en logements sociaux. M<sup>me</sup> Pérez disait aussi, lorsque nous travaillions sur le règlement de la GIM: «Dans le fond, ces gens ont de l'argent, ils n'ont qu'à aller chercher ailleurs, ce n'est pas grave.» (*Remarque.*) Bien sûr, Madame Pérez, vous le disiez très souvent. Et il fallait absolument tout faire pour que les personnes qui avaient besoin d'aide, les personnes les plus défavorisées, puissent accéder aux logements que nous avons à disposition en Ville de Genève. Ce n'est pas une accusation. C'est logique, lorsqu'on est dans un parti qui soutient la classe populaire, d'essayer de mettre un maximum de logements bon marché à disposition de cette population. Vous seriez cohérents si vous continuiez à défendre cela, Mesdames et Messieurs. Par contre, ce soir, toute cette bataille vise à défendre quatre privés contre l'intérêt général, et c'est là où une partie de notre groupe trouve ce débat complètement ridicule.

Vous l'aurez compris, nous avons deux positions dans notre groupe. Mais pour le bien d'une partie de la population et de ces femmes qui ont besoin de logements pour éviter de rester à la rue ou dans des foyers, pour qu'elles puissent resocialiser leurs enfants dans une école et se reconstruire, nous espérons que ce Conseil entendra qu'il ne faut pas suivre cette délibération.

Encore un dernier point sur la question de la sécurité, puisque cela a été évoqué par M<sup>me</sup> Pérez. Il n'y a pas de problème de sécurité en soi ou, s'il y en a, il y en a alors dans toute la population, puisqu'il y a partout des enfants qui vivent des violences à cause d'un père, ou d'une mère d'ailleurs. Vous côtoyez ces enfants dans les écoles, dans les crèches. Vous les côtoyez dans les logements que vous occupez, car il y a, hélas, un certain nombre de personnes qui vivent ce type de violence. Si aujourd'hui nous décidons que ces personnes qui, au départ, sont des victimes n'ont, en plus, pas le droit à notre aide parce qu'elles sont victimes et qu'elles sont devenues dangereuses parce qu'elles sont victimes, nous ne ferons plus rien pour ces femmes. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je ne me fais guère d'illusions sur l'issue de vos votes, mais j'ai envie de me lever pour défendre le projet du Conseil administratif. Ce projet répond à deux besoins distincts, indépendants, qui peuvent vivre l'un avec l'autre mais également indépendamment l'un de l'autre. En ce sens, Monsieur Wisard, lorsque vous

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

dites que nous nous sommes inspirés de la proposition que M. Carasso avait faite sur l'Alhambra, vous vous trompez, puisque, pour l'Alhambra, il s'agissait d'un tout, d'un seul projet. Pour cette villa, que la collectivité publique a acquise en 1951, il y a deux projets.

Le premier est le projet de crèche dans un quartier qui est l'un des plus sous-dotés de la ville de Genève. Vous avez dit que l'on répondait à 40%, 50% des besoins. Non, les besoins qui sont aujourd'hui satisfaits avoisinent les 36%. Le quartier des Eaux-Vives est l'un des quartiers dans lesquels il manque le plus cruellement de places de crèches. Il y a donc un besoin indéniable de construire une crèche dans ce quartier.

Nous avons proposé un deuxième projet pour cette maison: des logements relais, et cela pour quel type de population? Pour des populations auxquelles, aujourd'hui, nous ne répondons pas: des femmes avec enfants qui ont temporairement besoin d'un logement qui leur permette de se reconstruire, ainsi que M<sup>me</sup> Moratti l'a évoqué. Ce besoin, à Genève, que ce soit en ville ou dans le canton, est un besoin réel, un besoin concret.

Un rapport de 2012 de l'Hospice général évalue le besoin pour des femmes avec enfants à près de 300 places dans des structures de type relais. Une autre étude est sortie en 2013 sur la violence domestique – un journal de la place s'en est fait l'écho il y a dix jours. La violence domestique, ce n'est pas uniquement les coups. C'est aussi, souvent, de la violence économique et c'est aussi, très souvent et massivement, de la violence psychologique. A Genève, dans la population adulte, une femme sur trois dit avoir vécu un jour ou l'autre une situation de violence domestique. C'est pour ces femmes, pour ces femmes avec enfants qui sont des populations vulnérables, que la Ville de Genève s'est engagée.

Elle le fait sur l'une de ses propriétés, la villa Ambrosetti. Elle l'a fait en résiliant les baux, pas uniquement celui de l'entreprise Ambrosetti, mais aussi ceux des quatre locataires présents dans cette maison. Elle l'a fait car, face à l'intérêt privé des quatre locataires et de l'entreprise Ambrosetti, il y a un besoin public, un intérêt collectif et parce que, en Ville de Genève, la mission première, lorsque l'on prête serment – que ce soit au Conseil administratif ou au Conseil municipal – n'est pas de défendre les intérêts privés de quelques-uns mais bien les intérêts collectifs du plus grand nombre.

Et vous l'avez reconnu, Monsieur Wisard, en matière de protection des femmes et enfants dans le canton de Genève, les besoins, malheureusement, sont avérés. Aujourd'hui, nous n'avons que 125 places qui permettent à des femmes avec enfants de trouver protection. Chaque année, ce Conseil municipal vote une dotation de 20 postes de policiers municipaux supplémentaires pour assurer la sécurité de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Mais trouver un lieu de vie décent pour des femmes avec enfants est également, de manière très pragmatique,

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

très concrète, une façon d'assurer la protection des personnes dont nous avons la charge et qui ont temporairement besoin – indépendamment de leur statut, de leur classe sociale – de voir l'Etat se pencher sur leur situation. Aujourd'hui, l'Etat, que ce soit le Canton ou les communes, ne le fait pas.

En défendant ce projet, le Conseil administratif répond à ses prérogatives. C'est le Conseil administratif – et vous l'avez reconnu, je vous en sais gré, Monsieur Wisard – qui a le droit de contracter des baux et de les résilier. Il y a deux ans, vous avez fait une recommandation. Une recommandation est un vœu du Conseil municipal que l'on suit ou que l'on ne suit pas. C'est le Conseil administratif qui va devant les tribunaux, ce n'est pas le Conseil municipal. Lorsque je vous entends dire, Madame Pérez, qu'avec cette délibération votre Conseil détiendra une arme juridique devant les tribunaux, je pense que le combat de Conseil municipal est faux. Vous êtes un délibératif qui doit se pencher sur le collectif, sur la vie en société. Vous êtes un délibératif politique, Mesdames et Messieurs. Vous n'êtes pas un tribunal, vous n'êtes pas les juges du Tribunal des baux et loyers. Vous n'avez pas à défendre les intérêts d'individus.

A ce propos, revenons sur les quatre baux individuels qui ont été conclus. Pour ces quatre familles, qui résident toutes dans des appartements de 165 m<sup>2</sup> à 180 m<sup>2</sup>, des propositions de relogement ont été faites par la GIM. Elles ont toutes été déclinées. Certains locataires n'ont même pas daigné répondre au courrier qu'ils ont reçu. Mesdames et Messieurs, je pense que l'attitude responsable d'un bailleur, d'un propriétaire, lorsque celui-ci est une collectivité publique et qu'il souhaite disposer de son bien, lorsqu'il en a le droit parce qu'il défend un intérêt collectif prépondérant, est certes de résilier les baux, mais également de proposer des solutions de relogement décentes. (*Brouhaha.*)

Ces propositions de relogement ont été faites. Elles sont toujours d'actualité. Elles sont toujours pendantes devant le Tribunal des baux et loyers. Je pense donc que la Ville peut être fière de la façon dont elle a géré le dossier jusqu'à présent. Juridiquement, elle n'a rien à craindre. La seule enceinte qu'elle ait à craindre, en définitive, est le Conseil municipal. Le Conseil municipal qui, ce soir, pourrait décider de défendre l'intérêt de quatre familles contre l'intérêt collectif d'au moins 300 femmes avec enfants. Voilà ce que le Conseil municipal s'apprête à faire s'il valide cette proposition, laquelle prendra d'ailleurs en otage une institution de la petite enfance. Oui, Monsieur Wisard, car cela prendra du temps, beaucoup de temps même, puisque nous sommes devant les tribunaux et que le droit en matière de baux et loyers prend du temps. Cela prendra du temps, car la Ville a donné d'emblée du temps à la procédure, en l'occurrence à l'ensemble des locataires.

Cela dit, Mesdames et Messieurs – j'en finirai là – si vous acceptez cette délibération, vous créerez un précédent. Pour développer des projets d'utilité

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

publique, la Ville de Genève résilie très souvent. Elle l'a fait par exemple sur le périmètre de Chandieu. Sur Chandieu, Mesdames et Messieurs, pour faire une crèche, une école et la voie verte, nous avons résilié les baux des locataires de deux villas propriétés de la Ville de Genève. Nous avons également résilié le bail d'une entreprise de la place qui fait travailler depuis des dizaines d'années 25 personnes et qui s'acquitte de ce qu'elle doit en matière de fiscalité. Je pense à l'entreprise Tavelli Tôlerie Industrielle SA. Si vous votez ce soir cette délibération, demain vous pourrez également avoir une majorité qui dira: «Stop, on donne droit à la volonté de Tavelli de rester là où elle est», et nous nous assoirons sur le projet de la crèche, de l'école et celui de la voie verte.

En définitive, Mesdames et Messieurs, lorsqu'on est élu, on fait des choix. Ces choix sont parfois difficiles et compliqués à assumer parce qu'on ne peut pas toujours réussir à concilier les intérêts des uns et des autres. Parfois c'est possible, mais pas toujours. J'entends dire qu'on ne doit pas «jouer les locataires contre les locataires». Non, Mesdames et Messieurs! Lorsqu'il y a un projet d'utilité publique, il s'agit de choisir et, en l'occurrence, le choix du Conseil administratif, depuis le début, est de faire une crèche. Et c'est aussi de faire des logements relais pour des citoyennes de cette ville, de ce canton, des mères de familles qui ont le droit que la puissance publique s'intéresse quelques mois à leur destin, à leur fragilité et les protège, parce qu'elles en ont besoin. Le Conseil administratif continue de défendre ce projet, et il espère que vous changerez de position sur ce débat très important. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est épineux, ce problème, et c'est bien dommage, mais je suis assez d'accord sur certains points avec M<sup>me</sup> Salerno. Je trouve qu'elle a raison, il y a des problèmes à Genève avec ces femmes qui subissent les affres d'un mariage qui tourne à leur désavantage, surtout s'il y des enfants, et ceux-ci sont souvent en bas âge. M<sup>me</sup> Salerno nous a parlé d'une femme sur trois. Pourquoi pas? Je ne sais pas, je ne connais pas les chiffres. Donc, aujourd'hui, à Genève, 300 femmes avec des petits enfants souffrent de problèmes avec leur conjoint.

Mais là on parle de quatre appartements. Certes, ils sont assez grands, on est bien d'accord, mais ne serait-il pas plus sage, Monsieur le président, de construire ou de récupérer un immeuble pour y placer ces 300 femmes plutôt que d'aller chercher les poux dans une grosse villa où il n'y a que quatre appartements? D'accord, ils font 140 à 160 m<sup>2</sup>, mais je vous rappelle quand même que des gens du troisième âge vivent dans cette maison! Je sais que la Ville a voulu les reloger – quasiment sur l'autre rive, mais pourquoi pas? L'appartement ne devait pas être si mal... Pourtant, les gens ont leurs habitudes dans les magasins, dans le quartier, et c'est évidemment très douloureux pour ces gens âgés! Quant aux familles, elles doivent faire changer d'école à leurs enfants...

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

Et tous ces tracas, toute cette causerie, tout ce blabla pour quatre appartements, alors que notre magistrate nous a bien dit que 300 femmes étaient concernées; 300 femmes, dites donc! Pour ceux qui ont fait l'armée, c'est carrément une école de recrues! On pourrait les mettre dans une caserne à Thoun ou je ne sais pas où! Non, s'il vous plaît, soyons sérieux! On ne va pas polémiquer pour quatre appartements! Pour y mettre 300 femmes! Ce n'est pas possible!

Et c'est d'autant plus mal barré, Monsieur le président, que nous ne sommes vraiment pas chauds pour mélanger les petits de la crèche d'en bas avec des dames qui ont peut-être de graves problèmes. Je vous rappelle qu'aujourd'hui à Genève nous sommes une population multicolore. Il faut arrêter de dire qu'«il n'y a pas le feu au lac» ou que «tout le monde il est beau tout le monde il est gentil». Non! Il y a quand même des gens qui viennent de pays éloignés, qui ont des mœurs, des lois, des habitudes ou des religions qui sont assez «chaudes», si je puis dire, sans aller chercher trop loin.

Madame Salerno, je comprends très bien vos besoins, je comprends très bien qu'il y a la loi. Mais à l'heure actuelle, à Genève, nous sommes tous confrontés à des problèmes sociaux, à la précarité, à la pauvreté. Et parfois, comme dans le cas présent, il y a des femmes qui sont dans des situations dramatiques. Et c'est là où je suis d'accord avec elle. Elle a raison, il faut faire quelque chose. Mais pas n'importe comment! Ces quatre appartements sont une goutte d'eau dans l'océan par rapport aux besoins! Alors faisons quelque chose, mais faisons quelque chose de sérieux! Monsieur le président, je vous prie de transmettre tout ce que je viens de dire et, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de votre attention et d'en prendre note.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons entendu ce soir le plaidoyer de M<sup>me</sup> Salerno, mais je crois que, aussi bonne qu'elle ait été, elle était hors sujet! La question n'est pas de savoir si on veut une crèche ou pas. On veut tous une crèche! La question n'est pas de savoir si on veut ou pas des logements relais. La question est de savoir si le Conseil municipal peut accepter que, mois après mois, dossier après dossier, le Conseil administratif s'assoie sur ses décisions. Si la réponse est oui, nous pouvons tous rentrer chez nous, parce que cela veut dire que nous ne servons à rien. Pour le Parti démocrate-chrétien, la réponse est non. Nous estimons qu'il est extrêmement désagréable de voir le Conseil administratif s'asseoir sur une décision qui a été prise de façon extrêmement claire par le Conseil municipal, et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut lui envoyer ce soir un signal clair. Je ne vais pas entrer dans un débat «crèche ou pas crèche». Nous voulons uniquement faire entendre la voix de ce Conseil municipal pour qu'à l'avenir le Conseil administratif sache que, lorsqu'une décision est prise par le Conseil municipal, celui-ci souhaite être entendu.

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Il est particulièrement inadéquat, comme on a pu le lire dans un document qui vient de nous être remis, de parler de rente de situation, s'agissant des locataires qui habitent ce lieu. Il y a effectivement quatre appartements dans cet immeuble. Une famille de deux adultes, avec un enfant et un adolescent, habite un appartement de cinq pièces et demie. Elle paie un loyer mensuel de 3200 francs par mois; il ne s'agit donc pas d'une rente de situation. Une autre famille de deux adultes et de deux enfants habite un appartement de quatre pièces et demie. Elle paie un loyer de 3050 francs par mois. Il y a un autre appartement où vit une personne âgée de 82 ans, dont le mari est décédé au cours de la procédure. Elle paie effectivement un loyer extrêmement bas, de 800 francs par mois, cette personne habitant les lieux depuis environ cinquante ans. Il y a encore un autre appartement où vivent deux adultes, un adolescent et un jeune adulte. Le loyer s'élève à 1875 francs par mois. Nous ne sommes donc absolument pas dans le cas d'une rente de situation. Nous parlons de loyers que je qualifierais de relativement élevés pour deux des appartements, dans la norme pour un autre, et de relativement bas pour le dernier; ça, c'est juste.

Parlons des propositions de relogement. Heureusement que vous êtes tous bien assis sur vos sièges... L'une des familles a reçu une proposition à la place Claparède dans un appartement dont le loyer est estimé à 9900 francs par mois.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est faux!*

*M. Pierre Gauthier. C'est exact, Madame la conseillère administrative. Aucune proposition de relogement n'a été proposée dans le quartier. Or, lorsqu'on a des enfants – je crois que c'est M. Pastore qui l'a dit précédemment – il n'est pas facile de les faire changer d'école et de quartier, car ils ont eux aussi droit à une vie sociale et affective dans le cadre scolaire.*

Dans cette affaire, il y a vraiment quelque chose qui n'est pas tout à fait acceptable: c'est la mise en concurrence des besoins. Cela nous semble tout à fait inadéquat, et je pèse mes mots – je parle d'ailleurs avec beaucoup de retenue – car j'estime que c'est une affaire relativement grave. Il ne s'agit pas de se jeter des invectives à la figure mais de refuser la mise en concurrence des besoins. Notre groupe, souvenez-vous, a eu un long débat au moment des bilatérales avec l'Union européenne, car nous ne voulions pas mettre en concurrence des ouvriers. Pour nous, c'était inacceptable, et nous continuons dans la même logique; nous ne voulons pas mettre en concurrence les locataires et les victimes de violence. Cette manière de faire n'est pas acceptable.

Par ailleurs, il a été dit, notamment à gauche, que les loyers étaient particulièrement bas. Là, je suis quand même un peu surpris, car il me semble qu'à gauche

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

on devrait plutôt se réjouir que des loyers soient bas, puisqu'il m'avait semblé que nous nous battions justement pour conserver les loyers de chacun à des niveaux modestes – j'ai d'ailleurs bien prouvé que ce n'était pas des loyers particulièrement bas. Mais on devrait plutôt se réjouir que, dans d'autres cas, les loyers soient bon marché. Il me semble donc qu'à gauche nous nous sommes toujours battus pour que les loyers baissent et qu'ils restent corrects. Il m'a semblé aussi que nous défendions les locataires et que l'Asloca n'était pas une organisation proche de l'Union démocratique du centre. J'ai moi-même été élu à l'Association de défense et de détente de tous les retraité(e)s et des futur(e)s retraité(e)s (AVIVO) dans un autre parlement, et nous défendons aussi les personnes âgées. Donc, s'il vous plaît, n'opposez pas les besoins des personnes âgées, de celles qui sont victimes de violence et des locataires.

J'aimerais encore rappeler que, si ce parlement n'a pas souhaité donner suite au projet de logement relais à cet endroit-là, il n'a jamais dit, en revanche, qu'il n'accepterait pas un projet pour des logements relais. Je crois que nous sommes tous et toutes d'accord pour soutenir des logements relais et pour assister des personnes en situation de violence, qu'il s'agisse de violence domestique ou autre. Il ne s'agit donc pas d'une opposition au logement relais en général; il s'agit d'une opposition au logement relais à cet endroit-ci en particulier. D'autre part, il n'a jamais été question de mettre en doute la pertinence du choix d'y faire une crèche. Il s'agit donc bien de faire respecter une décision qui a été prise par la majorité de ce parlement. Ce n'est pas une décision contre un certain nombre de victimes et pour un certain nombre d'autres gens. Ce n'est absolument pas ça. Aujourd'hui, il s'agit simplement de demander au Conseil administratif, par le biais de ce projet de délibération, de mettre en œuvre une décision qui a été démocratiquement prise au sein de ce parlement.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Gauthier.

*M. Pierre Gauthier.* Je crois que j'ai dit l'essentiel de ce que je voulais dire. Je vous remercie de me rappeler aux impératifs du temps, Monsieur le président.

**Le président.** Merci de votre compréhension, Monsieur Gauthier. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une chose m'étonne énormément dans ce dossier. On a manqué de la sagesse de M. Pattaroni! De son aptitude au dialogue! Il n'y a visiblement pas de

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

dialogue entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, puisqu'on n'en est pas capable. Certes, je ne me suis pas occupé de ce dossier, mais il y avait visiblement une demande du Conseil municipal, et celle-ci n'a pas été suivie. Alors, plutôt que de s'affronter, il aurait fallu dialoguer pour trouver une solution! Visiblement ce n'est pas le cas, et on continue ce soir un combat qui ne paraît pas très utile. Je crois qu'il faut trouver une solution transactionnelle. Je pense que c'est peut-être au Conseil administratif de faire le premier pas en approchant soit la commission qui étudie le projet soit le Conseil municipal, pour essayer, plutôt que de finir par un énième affrontement, de trouver une solution, s'expliquer et sortir de cette problématique par le haut.

Je me pose également différentes questions sur les logements relais. Premièrement – nous l'avons déjà évoqué – ne serait-ce pas plutôt une mission de l'Etat, de l'Hospice général? D'autre part, on nous dit qu'on a besoin de 300 places. Mais on ne va pas résoudre cette question demain, comme cela, par trois coups de cuiller à pot! Et ce ne sont pas ces quatre misérables appartements qui régleront cette problématique! S'il y a une prise d'otages, ce n'est pas dans le sens dont vous avez parlé, Madame la magistrate. C'est bel et bien dans l'autre sens, puisqu'on ne va pas résoudre cette problématique avec ces logements relais-là. Peut-être qu'il devrait là aussi y avoir un dialogue avec l'Hospice général, avec l'Etat. Evidemment, les communes, en général, vont faire leur part. Mais l'Etat ou l'Hospice doivent aussi faire la leur.

En outre, vous transmettez à M. Gauthier, Monsieur le président, que je ne suis pas d'accord avec lui sur la question du prix des logements parce que tout cela est relatif. Ce sont quand même des surfaces importantes. Or, si on rapporte le prix aux surfaces, peut-être bien que ces prix ne sont pas du tout tels que décrits par M. Gauthier. Ils ne sont pas élevés, ils sont plutôt bon marché par rapport à la surface. Il faut donc toujours rapporter le prix à la surface. On a parlé de 160 à 180 m<sup>2</sup>: c'est plus du double d'un appartement normal, plus même qu'un quatre pièces normal, qui s'échelonne entre 70 et 85 m<sup>2</sup> dans les nouveaux immeubles. Dans les anciens, c'est plutôt 70 m<sup>2</sup>. Donc, là aussi, il faut relativiser.

Ensuite, qui habite ces appartements? Les noms ne m'intéressent pas, mais quel est le statut des locataires? Ces personnes ont-elles des solutions de rechange, par exemple un autre logement? Cela peut être possible. Si elles devaient quitter demain ces appartements, seraient-elles à la rue? Je ne crois pas que là soit la question, mais comment va-t-on trouver une solution? Alors, nous allons certes voter ce projet, mais il y a tout de même une gêne, car je ne crois pas qu'en votant ce projet on aura trouvé une solution pour autant. L'idée ne serait-elle pas plutôt de renoncer de toute manière à ce projet d'appartement relais dans cette partie de la maison? On pourrait y faire aussi une crèche, finalement! Pourquoi ne pas faire une crèche sur les deux étages, plutôt que seulement en bas? On résoudrait ainsi le problème de ce Conseil municipal qui ne veut pas de la mixité de ces

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

deux activités à cet endroit – puisqu’il est vrai que cela posait un certain nombre de problèmes – mais dont une autre partie estime qu’il faudrait quand même reprendre possession de ces logements pour en faire quelque chose. Pourquoi ne pas demander de faire une crèche sur les deux étages?

Je crois que le défaut, sur cette problématique – je le dis encore une fois – est qu’on a manqué de sagesse, de capacité de négociation. Je dis que c’est la faute du Conseil administratif car, suite au vote du Conseil municipal qui recommandait de renoncer à aménager des logements relais à l’étage supérieur de cette villa, c’était à lui de prendre son bâton de pèlerin pour sortir de cette situation par le haut. Cela n’a pas été le cas, et on arrive à l’affrontement. Nous voterons à quelque part de mauvaise grâce, parce qu’il faut bien trouver une solution. Nous accepterons cette délibération, mais je ne pense pas qu’on aura trouvé de solution pour autant. Malheureusement, on en est là. Ce manque de dialogue est symptomatique de ce Conseil municipal, et je crois qu’il faudrait qu’il y ait 80 Robert Pattaroni dans cette enceinte pour qu’on arrive à en sortir. J’ai dit!

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno souhaite, à ce stade, apporter un point de précision et répondre brièvement.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Oui, merci, Monsieur le président. M. Gauthier nous a malheureusement quittés; je souhaitais lui donner quelques informations. C’est quelqu’un que j’apprécie énormément, et cela me peine profondément lorsqu’il expose devant ce Conseil municipal des faits dont je suis certaine qu’il les croit exacts. Or, les propositions de logement qu’il vous a données ne sont pas celles qui figurent dans les écritures de la GIM. La GIM a proposé un appartement de remplacement de cinq pièces de 114 m<sup>2</sup>, au deuxième étage du 5, rue Ferdinand-Hodler. Il comprend un balcon, une cheminée, une cuisine et une salle de bain équipées, pour un loyer de 3024 francs mensuels, charges comprises. La GIM a proposé un appartement de remplacement de cinq pièces et demie de 124 m<sup>2</sup> en triplex au troisième étage au 20, rue de la Navigation aux Pâquis, pour un loyer de 2796 francs par mois, charges comprises. La conseillère administrative Sandrine Salerno, ayant par hasard croisé, avec témoin, une des locataires de la villa Ambrosetti – la plus âgée, pour ne pas la nommer – a proposé à cette dernière un appartement en Vieille-Ville, à la rue Beauregard.

Donc, oui, nous résilions des baux, mais nous proposons des alternatives. Et des alternatives décentes qui, pour certaines – vous avez raison de le dire, Monsieur Gauthier – coïncident financièrement avec ce qui est payé mensuellement par nos locataires actuels. A ce stade, Mesdames et Messieurs, la GIM a reçu une

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

fin de non-recevoir pour ces trois propositions de relogement, qui sont des propositions décentes. La plupart des appartements proposés n'ont même pas été visités par les personnes qui sont en procédure. C'est leur droit, je ne le conteste pas.

De nouveau, nous ne sommes pas dans un tribunal, mais dans un parlement. Vous avez cité des montants de loyers; là aussi il y avait quelques inexactitudes sur les loyers, mais je ne vous reprendrai pas sur ce point, parce que je ne pense pas que ce soit le lieu pour énoncer les prix des loyers des uns et des autres. Par contre, je vous ai donné les propositions de relogement, car ce bâtiment est au patrimoine financier, puisque c'est une propriété de la Ville. Donc, oui, il y a des efforts qui sont faits et il y a bien une main tendue aux locataires. Monsieur Sormanni, vous demandiez si ces locataires avaient eu des propositions de relogement. Oui, ils en ont reçu de la Ville et ils ont même trouvé des solutions par leurs propres moyens. Certains d'entre eux sont propriétaires de biens, notamment d'un immeuble dans la commune d'Anières. Monsieur Sormanni, ne vous inquiétez donc pas pour nos heureux locataires. Non seulement la GIM s'occupe d'eux, mais ils ont également la possibilité de se loger ailleurs – pas tous, certes, et nous y serons attentifs.

«Un locataire est un locataire», nous disait M. Gauthier. Il a raison; un locataire est un locataire dans un tribunal, s'agissant du droit du bail. Dans ce Conseil municipal – je le répète – on ne devrait pas traiter les enjeux privés des locataires. On devrait parler des besoins que la collectivité – et elle seule – peut remplir. Il n'y a que la Ville de Genève qui pourra fournir une crèche dans cet espace, ou éventuellement l'Etat, mais vous connaissez l'état des finances cantonales, avec ses 450 millions de francs de déficit. Ils auront bien de la peine à proposer aux habitantes de Genève, canton ou ville, une quelconque proposition de relogement.

Puisqu'un locataire est un locataire, et que vous avez décidé, en tout cas une majorité d'entre vous, d'entrer dans le dossier et de défendre les intérêts privés plutôt que les intérêts collectifs – ce que l'on défend lorsqu'on a prêté serment – alors penchez-vous deux minutes sur ce pauvre M. Ambrosetti, car il est lui aussi un locataire. Vous l'avez dit, Monsieur Gauthier: «Un locataire est un locataire.» Alors, au titre qu'un locataire est un locataire et que nous pourrions tous, en définitive, être les présidents ou secrétaires généraux de l'Asloca romande ou nationale, un peu de retenue, Mesdames et Messieurs! Restons-en à nos missions premières! Nos missions premières consistent à évaluer les besoins de la population.

Je reviens sur le formalisme et la démarche procédurière de certains dans cet hémicycle. Une recommandation n'est pas une obligation faite au Conseil administratif. C'est faux! C'est de la guéguerre politique, c'est de la posture politicienne, c'est avoir une courte vue à dix mois sur la perspective des élections communales. Non, le Conseil administratif n'est pas en guerre contre le

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

Conseil municipal! Le Conseil administratif a entendu la recommandation, mais il a décidé de défendre l'intérêt collectif et public. Et lorsqu'on dit vouloir défendre les classes moyennes et les familles, en aucun cas on ne devrait prendre en otage une crèche et des logements relais pour les plus vulnérables d'entre nous! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Mesdames et Messieurs, la crèche n'est pas en danger. Je relis l'article unique de notre projet de délibération: «Par le vote de la présente délibération, le crédit d'investissement (...) destiné à l'étude pour la transformation en crèche des rez-de-chaussée inférieur et supérieur» de la villa dite Ambrosetti «est conditionné à l'arrêt définitif de toutes les procédures» d'expulsion. Il ne s'agit pas d'une recommandation, mais d'une décision du Conseil municipal. Donc la crèche va se faire, à moins que le Conseil administratif décide encore de ne pas suivre les décisions du Conseil municipal.

D'autre part, on ne nous dit toujours pas comment il se fait qu'en commission des travaux et des constructions on ne demande plus qu'un crédit d'étude de 300 000 francs pour les étages supérieurs et que, par un coup de baguette magique, on n'a finalement plus besoin d'un crédit de réalisation qui se montait initialement à 3 millions de francs. En fin de compte, on va simplement donner cela à une association ou on va envoyer quelques techniciens de la Ville qui ne changeront pas les lieux, même si ces derniers accueilleront quand même près de 300 femmes.

J'aimerais encore réaffirmer ici la position d'Ensemble à gauche. Nous sommes très sereins. Nous sommes pour les logements relais. Il y a plusieurs projets. Il y en avait un au 45, rue de Saint-Jean, qui était initialement destiné aux femmes en situation de violence. Je crois que cette maison est maintenant destinée à des jeunes. Nous avons toujours approuvé ces projets. Ce qu'il faut, effectivement – je rejoins en cela l'un de mes préopinants du Mouvement citoyens genevois – c'est adapter les plans localisés de quartier, par exemple dans le nouveau projet des Eaux-Vives où il n'a aucunement été question d'attribuer un immeuble ou plusieurs étages à des associations ou même, en bail privé, de privilégier un certain type de population. Nous entrerions en matière sur ces projets sans aucun problème.

Mais ce dont il s'agit aujourd'hui est affaire de principe, en l'occurrence de deux principes. D'une part, il est effectivement agaçant qu'à réitérées reprises le Conseil municipal exprime une volonté et que le Conseil administratif décide de passer outre, sous prétexte qu'il ne s'agit que d'une recommandation, alors qu'il s'agissait d'un vote formel financier. D'autre part, on dit qu'un locataire est un locataire; c'est effectivement une histoire de principe. Qui, ici, est à l'abri dans son immeuble, dans son appartement, Mesdames et Messieurs? Qui demain peut

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

dire qu'il ne se fera pas déloger au nom d'un projet de service public? Il nous semble important de ne pas opposer les besoins ni les habitants.

J'ai rencontré il y a quelques mois un régisseur privé, que je ne nommerai pas. Il me disait que, par principe, ils ne «touchaient pas aux vieux». Tiens, cela arrive même à des régisseurs privés de laisser tranquilles les personnes âgées! Pourquoi, en Ville de Genève, dans une régie publique, ferions-nous moins bien? Nous devons faire preuve d'exemplarité. Effectivement, Monsieur Sormanni, la Ville de Genève a oublié d'augmenter les loyers, de les indexer au fil des années. On aurait pu le faire depuis cinquante ans. Mais ce n'est pas la faute de ces locataires si la Ville n'a pas indexé ces loyers! Je connais plein de gens, des personnes âgées qui ont quarante ou cinquante ans de bail dans des régies privées; je prends ma mère pour exemple, Madame Salerno – vous transmettez, Monsieur le président. Après quarante ans de location, elle paie effectivement 800 francs par mois. Mais ma mère a 80 ans! Et on lui fiche la paix parce qu'elle a 80 ans car, si on la change de quartier, si elle n'a plus son trajet habituel jusqu'à la poste, jusqu'à l'épicerie, on la condamne à très court terme.

On ne touche pas aux vieux, on ne touche pas aux locataires. Il y a des principes. On ne peut pas opposer des populations. Si on crée ce précédent, qui, dans cette enceinte, peut dire aujourd'hui qu'il sera à l'abri, qu'on ne viendra pas demain lui dire qu'on connaît quelqu'un qui est dans une situation plus précaire que la sienne et qu'on ne lui demandera pas s'il peut déménager? Le logement est quelque chose d'extrêmement intime, nous le savons tous, puisque nous habitons tous quelque part. C'est ce principe que nous voulons défendre.

J'ai entendu les propos de M<sup>me</sup> Moratti. Nous réaffirmons à Ensemble à gauche que nous sommes pour la mixité sociale. Je regrette que des données fiscales et personnelles aient pu s'échapper dans la presse. Je trouve extrêmement déloyale la façon dont la campagne sur ce projet a été conduite avant qu'il ne soit présenté. Je demande la discussion immédiate et le vote nominal.

**Le président.** J'aimerais saluer à la tribune la venue d'une délégation en provenance de Tunisie. Nous accueillons M. Maher Bouazzine, maire de Kasserine, M. Rhida Abassi, adjoint au maire, et M. Raouf Jebnoun, maire de Hammamet. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder, puis nous prendrons la pause car, comme annoncé en début de séance, la commission des pétitions se réunit à 19 h.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai écouté attentivement les interventions des uns et des

## Projet de délibération: respect des décisions du Conseil municipal concernant la villa Ambrosetti

autres. (*Brouhaha.*) J'aimerais profiter du temps qui m'est donné pour recentrer un peu le débat. De quoi parle-t-on aujourd'hui? En fait, le Conseil administratif a la légitimité d'affecter son patrimoine à des objets qu'il considère comme étant d'utilité sociale. Vous vous rappelez qu'en 2012 le Conseil administratif avait validé, selon différentes options, les projets de logements relais. Certaines ont déjà été débattues. Il y avait le 45, rue de Saint-Jean et aussi la villa Freundler pour des jeunes en formation. En outre, un logement modulaire est prévu dans le bas des Grottes; M. Pagani est chargé de vous présenter un projet d'investissement pour cet emplacement-ci. D'autre part, il y a la question des femmes qui, aujourd'hui, vivent dans des foyers, des lieux d'urgence et pour qui il est extrêmement important d'être logées.

La Ville de Genève, la GIM, ne jette pas à la rue les personnes qui sont actuellement à la villa Ambrosetti, comme certains le laissent entendre. Les choses se sont faites avec toute la délicatesse nécessaire. M<sup>me</sup> Salerno vous l'a dit et vous l'a encore rappelé, des logements leur ont été proposés à des prix tout à fait décents. Des délais leur ont été également accordés. Ce n'est donc pas demain que les uns et les autres se retrouveront à la rue. Je crois que c'est important de bien en prendre conscience.

Quant aux projets, le Conseil municipal avait raboté le crédit d'étude parce qu'il ne voulait pas participer à la rénovation du haut de la villa Ambrosetti. De ce fait, les associations intéressées par l'occupation de cet étage, dont Solidarité Femmes, vont essayer de trouver des financements auprès de tiers, et je pense qu'elles les obtiendront.

Vous vous rappelez peut-être les chiffres concernant l'accueil hivernal: 1250 personnes hébergées pendant six mois par la Ville de Genève, dans des lieux d'urgence suroccupés; on n'arrive pas à faire sortir les gens parce que le nombre de demandeurs à la GIM se monte aujourd'hui à plus de 3700 personnes. La situation du logement est difficile et elle l'est encore plus pour un certain nombre de personnes, notamment ces femmes qui ont des enfants et qui sont victimes de violence.

Je souhaite donc que ce Conseil municipal sache un peu raison garder. Il ne s'agit pas – cela a été dit – d'opposer les besoins des uns à ceux des autres. Il s'agit de trouver une solution. Le Conseil administratif cherche des solutions pour les locataires actuellement logés à la villa Ambrosetti, mais il est important que le Conseil administratif puisse avoir des prérogatives sur les affectations des immeubles qu'il acquiert. En 2007 déjà, M. Tornare avait souhaité, avec le projet de crèche puis avec celui de logement pour femmes en détresse, faire de la villa Ambrosetti un objet d'utilité publique. C'est donc faux de dire qu'il n'y a pas de projet. C'est de la mauvaise foi. Aujourd'hui ce débat est empreint de mauvaise foi de la part de certains.

Je ne comprends pas que nous n'arrivions pas à nous accorder sur le fait que le contribuable a participé à l'acquisition de cette bâtisse. Il est important qu'elle puisse remplir son rôle d'utilité publique, sinon il ne sert à rien que nous achetions du bâti, que nous nous endettions pour cela. Il est tout à fait légitime que nous souhaitions, à travers les propositions qui vous sont faites, en faire des espaces à vocation sociale. Et aujourd'hui dans ce quartier, les besoins en places de crèche se montent à environ 400 places, c'est énorme! Vous allez freiner la réalisation de cette crèche, vous allez nous empêcher de loger toutes ces femmes qui, aujourd'hui, sont soit à la rue soit dans des foyers, simplement parce que certains d'entre vous ont décidé de se focaliser sur ces quatre locataires, à qui on a du reste proposé des solutions tout à fait décentes et des délais suffisants pour leur permettre de trouver un autre logement... J'avoue que j'ai de la peine à comprendre le bon sens derrière votre position, bon sens qui en l'occurrence vous fait défaut, finalement! (*Applaudissements.*)

## **6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **7. Interpellations.**

Néant.

## **8. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je lirai à la reprise les noms des onze personnes déjà inscrites. Je rappelle que la commission des pétitions se réunit à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret et que la commission des sports se réunit à 20 h 15 dans cette même salle. Je vous souhaite un bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	542
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	542
3. Questions orales . . . . .	551
4. Pétitions. . . . .	554
5. Projet de délibération du 23 juin 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Maria Pérez, Alain de Kalbermatten, Morten Gisselbaek, Marie Barbey, Adrien Genecand, Jacques Pagan, Pascal Spuhler et Brigitte Studer: «Villa Ambrosetti: le Conseil administratif est prié de respecter les décisions du Conseil municipal» (PRD-87) . . . . .	555
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	574
7. Interpellations . . . . .	574
8. Questions écrites . . . . .	574

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*